



Regroupement des Associations des Lacs de Saint-Faustin-Lac-Carré

Compte-rendu de la rencontre du RAL et les autorités de la MRC des Laurentides et de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré tenue le 4 février 2016 à la salle Ronald-Provost aux bureaux de la MRC.

Présences :

MRC	M. Denis Chalifoux, préfet de la MRC Mme Nancy Pelletier, directrice –générale de la MRC M. Kaven Davignon, Directeur planification et aménagement du territoire M. Pascal Bader, Directeur Sécurité, incendie et services publiques
SFLC	M. Pierre Poirier, maire de la municipalité SFLC M. Gilles Bélanger, directeur –général de la municipalité SFLC M. Éric Généreux, directeur du service d'urbanisme et environnement M. Martin Letarte, directeur des travaux publics
RAL	M. Pierre Cossette, président du Ral (Lac Sauvage) M. Carl Périgny, Secrétaire du RAL (Lac du Raquetteur) M. Luc Bois, administrateur du RAL (Lac Rougeau) M. Jean Rivet, administrateur du RAL (Lac Colibri)

1. Présentation du RAL et de l'agenda de la rencontre

Pierre Cossette présente le RAL, son nouvel exécutif et les dossiers que nous désirons aborder. (Voir présentation PowerPoint) Il est convenu que les sujets touchant la MRC seront discutés en premier puis nous poursuivrons avec les autorités de la municipalité les autres sujets de juridiction municipale.

2. Avenir du CTEL

Pierre Cossette mentionne que bien que trois de nos lacs soient limitrophes au territoire du CTEL, nous ne sommes pas consultés ou même informés sur les projets liés au futur de cet organisme. Nous souhaitons être partie prenante dans les discussions et les décisions relatives au développement de ce Centre. Nous croyons que le fait de pouvoir siéger au C.A. de cet organisme pourrait répondre à cet objectif.

M. Chalifoux souligne que le CTEL demeure toujours la propriété du Ministère des Ressources Naturelles (MRN). Le bail du Centre Touristique et Éducatif des Laurentides a été cédé à un certain moment à la municipalité de Saint Faustin mais depuis quelques années, ce bail est maintenant géré par délégation par la MRC qui est aussi responsable (par délégation) de la gestion des terres publiques intra-municipales du territoire.

Il mentionne qu'un projet de construction de résidences écologiques a été étudié ces dernières années mais ce projet a été mis de côté au moins pour les prochains 2 à 5 ans en raison des contraintes économiques.

M. Poirier ajoute qu'il siège à titre de représentant de tous les citoyens de Saint-Faustin-Lac-Carré sur le C.A. du CTEL. Il est entendu que si le CTEL décidait de créer éventuellement des sous-comités, le RAL sera invité à participer.



3. Coupe de bois

M. Chalifoux indique que des coupes de bois ont été effectuées dans le CTEL, entre autres, pour contrôler une maladie du hêtre et que d'autres coupes sont à prévoir dans le futur. Ces coupes sont sélectives c'est à dire que seulement 30% d'un territoire donné est coupé et seuls les arbres en fin de vie sont abattus. Il mentionne que lors du projet du Lac du Raquetteur, Gilles Séguin a fait plusieurs tournées de sensibilisation pour informer tous les intervenants incluant les villégiateurs.

Carl Périgny souligne qu'au départ, le projet au Lac du Raquetteur a été lancé sans vraiment informer les villégiateurs et que certaines démarches pour obtenir de l'information auprès des responsables de la MRC ont été gérées cavalièrement. Nous reconnaissons que depuis, des efforts ont été faits pour nous tenir informés. Le crédit pour ces efforts va particulièrement à M. Gilles Séguin. Il subsiste cependant encore, parmi les villégiateurs, des inquiétudes concernant le futur de cette partie du territoire suite à ces coupes.

M. Chalifoux confirme qu'il n'y aura pas d'autres projets suite à ces coupes au Lac du Raquetteur et que des efforts pour permettre la végétalisation seront faits.

4. FILAU (internet haute vitesse)

M. Pascal Bader nous informe que les lacs de la Blanche, Colibri, Rougeaud et Ovale sont couverts à 100%, le lac Larin à 60%. Pour ce qui est des lacs du Raquetteur et Sauvage, il faudrait installer deux tours de relais, une sur les terres publiques intra-municipales et l'autre sur les grandes terres publiques (MRN). En vertu de la nouvelle réglementation provinciale reliées aux baux de villégiatures et autres usages sur les terres publiques, le Ministère imposera des frais de location annuelle d'au-delà de \$7000 pour FILAU. C'est nettement prohibitif pour une OBNL tel que FILAU. Cette problématique doit être discutée lors du prochain C.A. de FILAU. Carl Périgny et Pierre Cossette demandent quel serait la prochaine étape si on se place en mode solution ? Ils indiquent également que s'il faut sensibiliser notre député et ou la ministre responsable de la région, Mme Christine Saint-Pierre, nous le ferons en support de FILAU.

- Levée de la rencontre pour la partie concernant la MRC et poursuite des discussions avec les intervenants municipaux seulement. Nous remercions le préfet et les gens de la MRC pour leur attention.

5. Protection des lacs

M. Éric Généreux nous informe que le rapport 2015 sur l'état des lacs vient tout juste d'être publié. Des copies seront bientôt distribuées aux associations de lacs qui en feront la demande. Il souligne qu'une des infractions les plus fréquentes touche la coupe de gazon dans la bande riveraine. Il invite les associations de lacs à poursuivre la sensibilisation à cet égard et si le problème subsiste des amendes seront imposées. Pierre Cossette remercie M. Généreux pour avoir fait suite à sa demande concernant l'émission du rapport. Nous réagirons après en avoir pris connaissance.



6. Résidences de tourisme

M. Poirier mentionne que les nouvelles résidences de tourisme ne sont permises que dans certains secteurs ciblés de la municipalité comme par exemple ; autour du Mont Blanc, Mountain Acres, le Royal Laurentien.

Il existe bien sûr des résidences de tourisme ailleurs mais il s'agit principalement de résidences bénéficiant de droits acquis dans le passé. Autrement, le règlement sur les usages conditionnels est appliqué avec rigueur. Il y aura toujours des délinquants et la Municipalité n'hésite pas à les poursuivre. Quelques cas en cours sont évoqués.

Le règlement sur les nuisances permet aussi à la municipalité d'imposer des amendes non seulement aux locataires mais aussi aux locateurs.

Carl Périgny tient à remercier le Conseil municipal, le CCU et le service d'urbanisme pour le traitement rigoureux d'un cas récent au lac du Raquetteur.

7. État des chemins

M. Poirier déclare que la municipalité consacre bon an mal an une somme supplémentaire entre \$300,000 et \$400,000 en plus du budget courant pour l'amélioration des infrastructures routières et pour 2016 cette enveloppe supplémentaire sera dépensée pour la réfection du chemin au lac Colibri et aussi pour une portion du Chemin du lac Sauvage. Il ajoute que, depuis 2006, le total des investissements se chiffre à \$3.9 millions dont 1,317 millions pour le Chemin des lacs et 1,123 millions pour le Chemin du Lac Sauvage.

Carl Périgny précise que le but de sa question lors de la dernière assemblée du Conseil municipal n'était de remettre en question les priorités de 2016 mais bien de s'enquérir des plans de la municipalité pour la réfection de la grande cote du Chemin des lacs (près du Mont Blanc). Le maire indique que sur les prochains comptes de taxes, une taxe de 1cent du \$100 sera incluse pour l'amélioration des routes. Carl Périgny suggère que dans ce contexte il serait bon que les citoyens soient tenus informés des plans de la municipalité pour les prochaines années tout en étant conscient que les priorités peuvent changer en fonction de l'état des routes ...

Pour ce qui est de la grande cote du Chemin des lacs, le maire nous dit qu'au cours des dernières années, la MRC avait invité les municipalités à soumettre des projets pouvant faire l'objet de subventions gouvernementales. Saint Faustin avait soumis la réfection de cette cote comme projet prioritaire. Les études préliminaires d'alors indiquait que les coûts pour refaire cette cote se situaient entre \$800,000 et \$ 1million car il faut revoir tout le système de drainage et les accotements. Malheureusement, le projet n'a pas été retenu par le gouvernement car seulement 80 projets soumis sur 110 ont finalement été acceptés.



8. Autres questions...

MM. Jean Rivet et Luc Bois demandent s'il serait possible d'informer les associations de lacs lorsque des demandes de modification de zonage sont faites dans leurs secteurs respectifs. M. Généreux nous informe que dans le cas des modifications de zonage, les municipalités ont l'obligation légale de publier dans les journaux ces changements. Il y a un risque de modifier ou de créer d'autres obligations d'information à toutes autres parties prenantes pour cette raison, la municipalité veut s'en tenir au processus actuel. Dans le cas, des demandes relatives aux usages conditionnels, des pancartes sont affichées sur les lieux informant les résidents locaux de l'objet de la demande.

9. Remerciements d'usage et levée de la rencontre à 15h25

